



## Partager équitablement les trajets domicile-travail avec son conjoint : plutôt une affaire de jeunes

**E**n Occitanie, en 2013, 94 400 couples ont des emplois éloignés l'un de l'autre de 30 kilomètres ou plus, soit un couple sur six parmi les couples dont les deux conjoints travaillent. Plus jeunes et plus diplômés que les autres couples biactifs, ils occupent plus souvent des emplois davantage qualifiés. Ils résident plus loin des principaux pôles d'emploi et effectuent en conséquence un trajet plus important pour rejoindre leur lieu de travail. Comme leurs emplois sont éloignés l'un de l'autre, ces couples ne travaillent généralement pas au sein du même pôle d'emploi. La localisation du domicile, entre les deux lieux de travail ou bien à proximité du travail de l'un des conjoints, se répercute sur la répartition des trajets domicile-travail au sein du couple : 36 % se répartissent équitablement les trajets et pour ce faire, privilégient un logement en périphérie. Ils sont également plus jeunes que ceux ne se partageant pas les trajets.

Magali Flachere, Insee

La réduction des déplacements domicile-travail est un enjeu de développement durable, tant au plan de l'amélioration de la qualité de l'air que du bien-être des personnes. Pourtant les distances parcourues pour se rendre sur son lieu de travail s'allongent et le nombre de couples dont les deux conjoints travaillent augmente.

En 2013, sur un total de 1 349 400 couples<sup>1</sup>, l'Occitanie compte 563 200 couples dont les deux membres ont un emploi. Parmi eux, cinq sur six occupent des emplois distants l'un de l'autre de moins de 30 kilomètres. Le choix du lieu de résidence tient alors davantage compte du cadre de vie et de la distance globale aux emplois.

En revanche, pour un couple sur six, la distance entre les deux lieux de travail excède 30 kilomètres. Les deux conjoints ne travaillent alors généralement pas dans le même pôle d'emploi, ce qui les amène à déterminer leur lieu de résidence non plus en fonction d'une distance globale aux emplois mais de deux lieux de travail bien

distincts. Il s'agit alors de jongler entre le choix du lieu de vie, le budget et le temps consacré aux déplacements en fonction

des moyens de transport disponibles et les contraintes liées aux activités personnelles et à l'organisation domestique.

### 1 Les couples biactifs aux emplois distants : plus jeunes et plus qualifiés

Principales caractéristiques des membres des couples biactifs en 2013 en Occitanie

	Biactifs aux emplois distants	Biactifs aux emplois non distants
<b>Caractéristiques individuelles</b>		
<b>Effectifs (individus)</b>	<b>188 750</b>	<b>937 540</b>
Part des cadres (%)	21	17
Part des professions intermédiaires (%)	33	27
Part des diplômés d'études supérieures (%)	49	41
Part des moins de 40 ans (%)	46	39
Distance médiane domicile-travail (km)	27	6
<b>Caractéristiques du couple</b>		
<b>Effectifs (couples)</b>	<b>94 370</b>	<b>468 780</b>
Part des propriétaires (%)	75	73
Part des couples résidant en maison individuelle (%)	86	81
Part des couples possédant 2 voitures ou plus (%)	85	78

Lecture : parmi les personnes en couple dont les deux conjoints ont un emploi distant de 30 kilomètres ou plus, 21 % ont un emploi de cadre, contre 17 % pour celles faisant partie des autres couples biactifs.

Source : Insee, recensement de la population 2013

## 2 Les couples aux emplois proches l'un de l'autre résident plus souvent dans un grand pôle d'emploi urbain

Localisation des couples aux emplois distants et non distants selon le zonage en aires urbaines en 2013 en Occitanie

	Couples aux emplois non distants		Couples aux emplois distants de plus de 30 km					
			Ensemble		Dont couples ne se partageant pas les trajets		Dont couples se partageant les trajets	
	Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)
Commune appartenant à un grand pôle	214 980	46	28 290	30	21 290	35	7 000	20
Commune appartenant à la couronne d'un grand pôle	115 600	25	29 460	31	16 410	27	13 050	38
Commune multipolarisée <sup>1</sup>	52 880	11	17 290	18	9 070	15	8 220	24
Commune appartenant à une aire moyenne ou une petite aire <sup>2</sup>	49 220	10	10 750	11	7 640	13	3 120	9
Commune isolée hors influence des pôles	36 100	8	8 580	9	5 630	9	2 940	9
<b>Ensemble</b>	<b>468 780</b>	<b>100</b>	<b>94 370</b>	<b>100</b>	<b>60 040</b>	<b>100</b>	<b>34 330</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Commune multipolarisée des grandes aires urbaines ou autre commune multipolarisée

<sup>2</sup> Commune appartenant à un pôle moyen ou sa couronne, ou à un petit pôle ou sa couronne

Source : Insee, recensement de la population 2013

### Les couples biactifs aux emplois distants, plutôt de jeunes actifs qualifiés

Les conjoints ayant des emplois éloignés l'un de l'autre de 30 kilomètres ou plus sont plus jeunes, plus diplômés et occupent des emplois davantage qualifiés que les autres membres de couples biactifs (figure 1). Ils sont ainsi 46 % à avoir moins de 40 ans (soit 7 points de plus que les autres), 54 % à exercer un emploi de cadre ou une profession intermédiaire (10 points de plus) et 49 % à détenir un diplôme d'études supérieures (8 points de plus).

Avec des emplois plus qualifiés, ils disposent d'un salaire facilitant d'autant l'accession à la propriété. Ainsi, 71 % des couples aux emplois distants sont propriétaires d'un logement individuel, c'est 4 points de plus que les autres couples biactifs.

### Un logement éloigné des grandes villes

Les 94 400 couples aux emplois distants résident majoritairement loin des grands pôles urbains de la région : seuls 30 % y vivent contre 46 % des autres couples biactifs (figure 2 et définitions). Ils privilégient alors les couronnes des grands pôles et les espaces multipolarisés, intermédiaires entre deux pôles d'emploi. La distance à parcourir pour rejoindre leurs lieux de travail respectifs s'en ressent. Les membres des couples aux emplois distants ont pour moitié d'entre eux un trajet de 27 kilomètres ou plus, et même de 36 kilomètres ou plus lorsque l'un des conjoints est cadre. Lorsque les deux membres du couple ont des emplois moins éloignés, cette distance médiane n'est que de 6 kilomètres.

### Se répartir équitablement ou non les trajets quotidiens

En grande majorité, les conjoints dont les emplois sont éloignés de 30 kilomètres ou plus ne travaillent pas dans le même pôle d'emploi. La localisation du domicile prend en compte le lieu de travail de chacun des conjoints et deux schémas coexistent : les deux actifs du couple se répartissent de manière plus ou moins équivalente les trajets, ou l'un des deux habite à proximité de son lieu de travail. Cette dernière

option astreint l'autre membre du couple à un trajet important pour se rendre à son travail. Cette alternative dépend du profil des conjoints et de l'organisation du territoire. Par ailleurs, le couple a pu choisir son lieu de résidence en fonction du travail de l'un, de l'autre ou des deux conjoints mais le travail de chacun a aussi pu se décider après l'installation dans le logement. Les événements de la vie peuvent aussi modifier les choix initiaux. En l'absence de données, l'analyse de la stratégie des couples en matière de partage ou de non-partage des trajets est faite sans tenir compte des chronologies d'arrivée dans le lieu de domicile et les deux lieux de travail.

### Les jeunes générations se partagent davantage les trajets

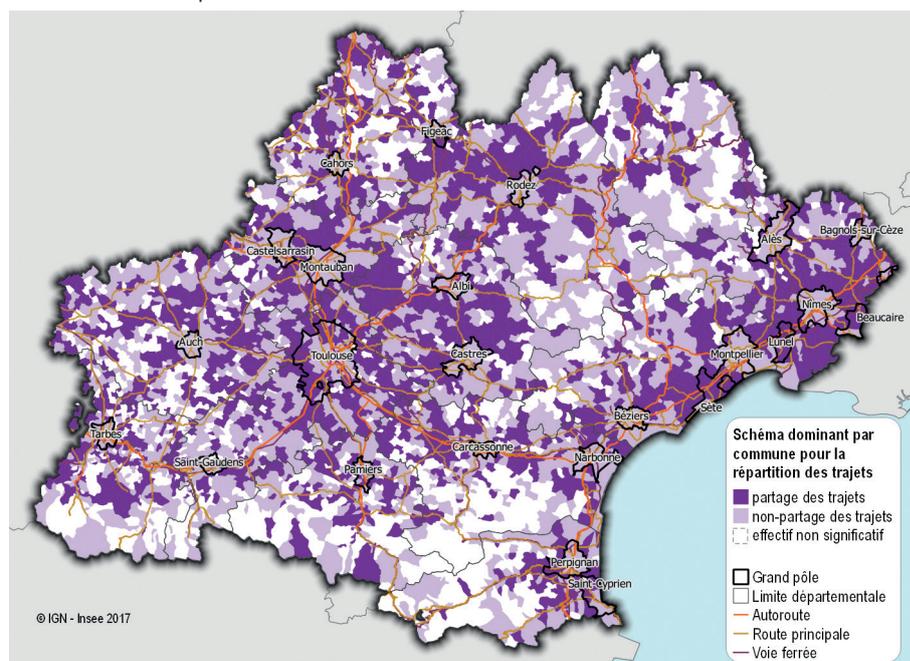
En moyenne, en Occitanie, seuls 36 % des couples biactifs aux emplois distants se

partagent équitablement les trajets en 2013 (méthodologie). C'est 4 points de moins que dans l'ensemble de la province. Chez les moins de 30 ans, cette part atteint 42 %. À caractéristiques équivalentes (localisations du logement et du travail, âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle...) (méthodologie), lorsque la personne de référence a moins de 30 ans, le couple a 1,8 fois plus de chances de se partager les trajets que lorsque la personne de référence a 45 ans ou plus. Hormis la localisation (voir infra), l'âge est le critère le plus discriminant au regard du partage ou non des trajets. Ce comportement peut traduire un partage des tâches plus équilibré au sein des nouvelles générations.

De manière assez similaire, les couples qui se répartissent équitablement les trajets sont ceux s'étant installés récemment. En effet, 45 % d'entre eux ont emménagé dans leur

## 3 Habiter en périphérie et se partager les trajets

Schéma dominant au lieu de résidence de partage ou non-partage des trajets pour les couples biactifs travaillant à plus de 30 kilomètres l'un de l'autre en 2013 en Occitanie



Note : dans certains espaces ruraux, les couples aux emplois distants ont tendance à habiter près du travail de l'un ou de l'autre. C'est par exemple le cas des couples comptant au moins un agriculteur : pour des raisons de praticité, ces ménages vivent à proximité de l'exploitation dans 70 % des cas. Le conjoint, n'y exerçant pas, parcourt alors au moins 30 kilomètres pour se rendre à son travail. Lecture : parmi les couples biactifs aux emplois distants vivant dans le pôle d'emploi urbain d'Albi, la plupart ne se répartissent pas les trajets entre les deux conjoints, c'est-à-dire habitent à proximité du travail de l'un ou de l'autre.

Champ : couples biactifs aux emplois distants et résident en Occitanie

Source : Insee, recensement de la population 2013

domicile depuis moins de quatre ans, soit 7 points de plus que les autres.

La part des personnes réalisant un trajet équivalent à celui de leur conjoint est également plus prononcée pour les professions intermédiaires et les ouvriers, quelle que soit la qualification de leur conjoint (respectivement 40 % et 39 %). Au sein des couples, ce sont plutôt les différences de qualifications entre les conjoints qui influent sur le partage du trajet entre le lieu de domicile et le lieu de travail. Ainsi, à caractéristiques équivalentes, les personnes occupant un emploi plus qualifié que leur conjoint ont 1,3 fois plus de chances de réaliser le trajet le plus long que celles ayant un emploi de même qualification.

Dans le cas des couples hétérosexuels, lorsque l'homme occupe un emploi plus qualifié, le domicile est plus souvent proche du travail de la femme (dans 50 % des cas, contre 36 % à mi-chemin et 14 % proche du travail de l'homme). Lorsqu'à l'inverse la femme occupe un poste plus qualifié que son conjoint, le domicile est proche du lieu de travail de l'homme dans seulement 21 % des cas (40 % à mi-chemin et 39 % proche du travail de la femme). Globalement, à caractéristiques équivalentes, l'homme a 2,9 fois plus de chances que la femme de réaliser le trajet le plus long.

Le nombre d'enfants joue de manière moins nette sur la propension du couple à se partager les trajets, comparé à l'âge ou aux qualifications relatives au sein du couple. À caractéristiques équivalentes, une légère tendance se dégage cependant : plus le nombre d'enfants augmente, moins les trajets sont partagés. Ainsi, les couples ayant entre 1 et 3 enfants et ceux ayant 4 enfants ou plus ont respectivement 1,1 et 1,3 fois plus de chances de résider proche du travail d'un des conjoints, par rapport aux couples sans enfant.

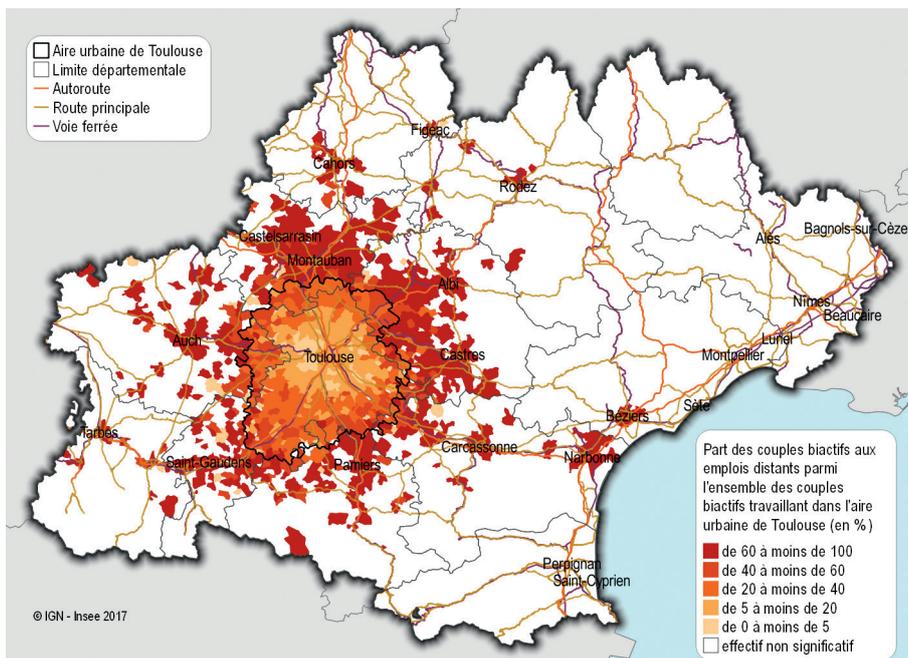
### Se partager les trajets implique un logement distant d'un grand pôle

L'éloignement des grands pôles urbains s'accroît chez les couples aux emplois distants qui se répartissent équitablement les navettes quotidiennes (figure 3).

Lorsque, dans un couple, aucun des conjoints n'exerce son emploi à proximité de son lieu de résidence, la localisation du domicile reflète la nécessité pour chacun de rejoindre le plus aisément possible son lieu de travail : sont ainsi privilégiés les couronnes des villes (38 % des couples aux emplois distants se partageant les trajets) et les espaces multipolarisés à la jonction de plusieurs pôles d'emploi (24 %), où les axes de communication facilitent les déplacements (figure 2). À l'opposé, ils ne sont que 20 % à vivre dans un grand pôle, contre 35 % des couples ne se partageant pas les trajets. À caractéristiques équivalentes, ces couples vivant dans un grand pôle ont 3,1 fois plus de chances de résider près du travail d'un des deux conjoints. La localisation par type d'espaces du logement est ainsi pour le couple le critère le plus déterminant sur le partage ou

## 4 Une installation autour du pôle d'emploi de Toulouse et le long des principaux axes de communication pour les « couples distants toulousains »

Part des couples biactifs aux emplois distants parmi l'ensemble des couples biactifs dont au moins un membre travaille dans l'aire urbaine de Toulouse en 2013



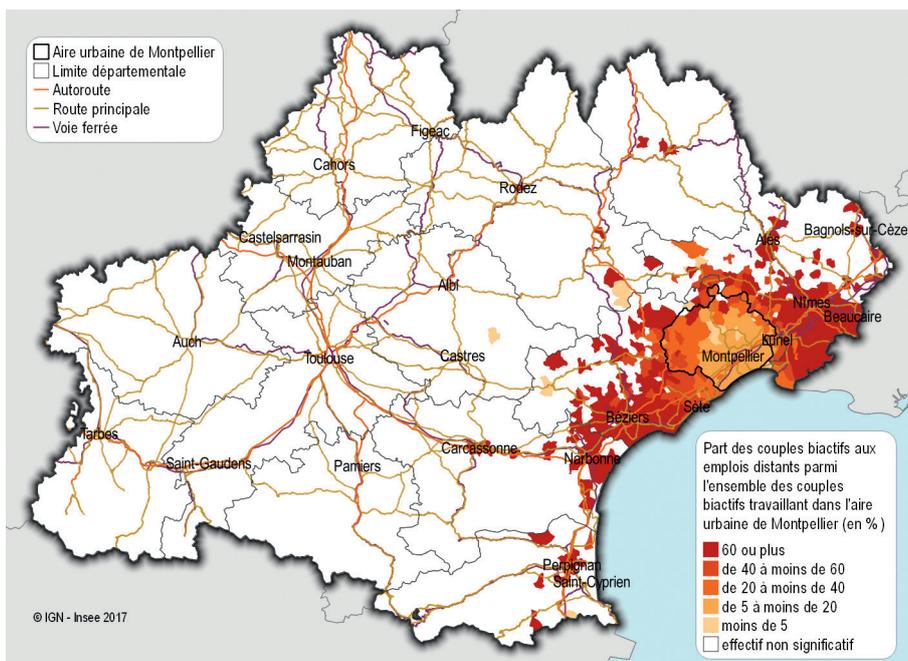
Note : parmi l'ensemble des couples biactifs dont au moins un conjoint travaille dans l'aire urbaine de Toulouse, 32 240 ont des emplois distants l'un de l'autre de 30 kilomètres ou plus.

Lecture : la part des couples biactifs aux emplois distants augmente au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la commune-centre et dépasse les 60 % au delà des limites de l'aire urbaine toulousaine.

Source : Insee, recensement de la population 2013

## 5 Une installation le long du littoral et le long des principaux axes de communication pour les « couples distants montpelliérains »

Part des couples biactifs aux emplois distants parmi l'ensemble des couples biactifs dont au moins un membre travaille dans l'aire urbaine de Montpellier en 2013



Note : parmi l'ensemble des couples biactifs dont au moins un conjoint travaille dans l'aire urbaine de Montpellier, 15 680 ont des emplois distants de 30 kilomètres ou plus l'un de l'autre.

Lecture : la part des couples biactifs aux emplois distants augmente au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la commune-centre et dépasse les 60 % au delà des limites de l'aire urbaine montpelliéraine.

Source : Insee, recensement de la population 2013

non des trajets, davantage que l'âge, l'année d'emménagement, la qualification relative ou le nombre d'enfants.

Lorsque la commune de résidence est desservie par le train, les couples sont seulement 14 % à se partager les trajets contre 35 % pour les couples vivant dans une commune sans gare. Ceci est en partie dû au fait que les transports ferroviaires s'utilisent davantage sur de longues distances. Souvent effectués par un seul membre du couple, les trajets en train peuvent représenter un gain de temps important au regard de la voiture pour rejoindre un emploi très éloigné. De manière générale, lorsqu'ils utilisent les transports en commun, la moitié des conjoints aux emplois distants font un trajet de 47 kilomètres ou plus, contre 29 kilomètres pour ceux utilisant la voiture. À caractéristiques équivalentes, les utilisateurs des transports en commun ont 2,2 fois plus de chances de réaliser le trajet le plus long que ceux recourant à la voiture.

## Définitions

Les couples dits « **biactifs** » sont les couples dont les deux membres du ménage travaillent. Ils sont qualifiés de « **biactifs aux emplois distants** » lorsque les deux lieux de travail sont éloignés l'un de l'autre de 30 kilomètres ou plus, ce qui permet de s'intéresser aux personnes travaillant dans des pôles d'emploi différents. Les actifs effectuant des trajets de plus de 200 kilomètres ne sont pas pris en compte. En effet, au-delà de cette distance, les déplacements sont rarement quotidiens, la personne ne rentrant la plupart du temps que le week-end dans sa résidence principale.

Les **grands pôles urbains** sont des unités urbaines offrant au moins 10 000 emplois et qui ne sont pas situées dans la couronne d'un autre pôle urbain. L'Occitanie compte 24 grands pôles (figure 3). Ils sont distingués des pôles moyens (unités urbaines de 5 000 à moins de 10 000 emplois) et des petits pôles (unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois).

Par convention, la **personne de référence** chez les couples hétérosexuels est l'homme. Pour les couples de même sexe, il s'agit de la personne active la plus âgée du couple, ou à défaut, la plus âgée.

## Des schémas de localisation différents autour de Toulouse et Montpellier

Parmi les couples dont les conjoints ont des lieux de travail éloignés, les localisations du domicile sont différentes autour de Toulouse ou de Montpellier. Les couples aux emplois distants dont au moins un membre travaille dans l'aire urbaine de Toulouse (dits « couples distants toulousains ») sont établis dans le pôle d'emploi et autour de celui-ci selon des cercles concentriques, couvrant progressivement l'importante superficie de l'aire urbaine (figure 4). Leurs homologues montpelliérains (dits « couples distants montpelliérains ») privilégient une installation le long du littoral compte tenu de la géographie de l'aire urbaine contrainte par la mer Méditerranée (figure 5). En moyenne, les couples distants toulousains et montpelliérains se répartissent équitablement les trajets à hauteur de 35 %, soit une part comparable à la moyenne régionale. Néanmoins, compte tenu des contraintes géographiques respectives des deux aires urbaines, leurs lieux de vie ne se situent pas dans les mêmes types d'espaces. Ainsi, 35 % des couples distants montpelliérains partageant les trajets résident dans un grand pôle d'emploi urbain, que ce soit celui de Montpellier ou ceux proches alentour, comme Sète, Lunel ou Nîmes : c'est 11 points de plus que les couples distants toulousains. La proximité de ces grands pôles urbains, distants d'environ 30 kilomètres

les uns des autres, et eux-aussi contraints géographiquement par le littoral, explique en partie cette plus forte proportion. Les espaces multipolarisés sont pour les mêmes raisons davantage privilégiés par les couples distants montpelliérains : 20 % d'entre eux y résident contre 12 % des couples distants toulousains. Parmi les couples distants toulousains, plus de la moitié de ceux partageant les trajets résident dans la couronne d'un grand pôle d'emploi contre seulement 35 % des couples distants montpelliérains. Cela concerne pour l'essentiel la couronne urbaine de Toulouse, compte tenu de l'importance de sa superficie, mais aussi les multiples couronnes alentour comme celle de Montauban, connexe à celle de Toulouse. Ainsi, les deux armatures urbaines différenciées autour de Toulouse (un réseau étoilé d'aires urbaines, monocentré autour de Toulouse) et de Montpellier (un chapelet d'aires urbaines, polycentré le long du littoral) contraignent les arbitrages de localisation.

Les profils des couples distants toulousains et montpelliérains partageant les trajets sont similaires à ceux observés pour les couples distants sur l'ensemble de l'Occitanie, à l'exception de l'âge qui dicte des comportements distincts. En effet, parmi les couples distants montpelliérains, les personnes de moins de 30 ans ne sont que 34 % à partager les trajets avec leur conjoint contre 42 % à Toulouse et dans l'ensemble de la région. ■

## Méthodologie

Les schémas de localisation du domicile des couples aux emplois distants l'un de l'autre sont basés sur la répartition de la somme des deux distances domicile-travail du couple. Deux schémas existent :

- partage des distances si chacun en effectue entre 20 % et 80 % ;
- non-partage des distances si un membre du couple effectue plus de 80 % des distances et l'autre moins de 20 %. Le domicile est alors considéré proche pour ce dernier.

Les déterminants de ces schémas de localisation sont mis en évidence via deux régressions logistiques. L'une modélise la probabilité pour un couple de se partager équitablement les trajets, l'autre la probabilité pour un membre du couple de réaliser le trajet. Les couples d'agriculteurs et d'artisans en sont exclus car ils exercent et résident bien souvent en un même lieu.

Ces deux modèles fournissent des résultats à interpréter « à caractéristiques équivalentes », c'est-à-dire en analysant l'impact du changement de modalités d'une seule variable, en considérant les autres modalités de variables comme identiques. Les variables retenues sont notamment les suivantes : les localisations du domicile et des deux lieux de travail, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, l'année d'emménagement dans le logement, le nombre d'enfants, le moyen principal de transport utilisé pour se rendre à son travail (voiture, transport en commun ou à pied/en vélo), le type de logement (collectif ou maison individuelle) et le statut d'occupation (propriétaire ou locataire).

## Pour en savoir plus

- « En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, des déplacements domicile-travail de plus en plus nombreux et plus longs », *Insee Flash Occitanie* n° 13, juin 2016

